

République française
TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du lundi 21 octobre 2024

Date de la convocation : 05/10/2024

Le lundi 21 octobre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

| | |
|-------------------------------|--|
| En exercice : 17 | Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIE |
| Présents : 16 | |
| Représentés : 0 | |
| Absents et excusés : 1 | Représentés : |
| Pour : 16 | Excusés : |
| Contre : 0 | Absents : Gérard ASSEMAT |
| Abstentions : 0 | |
| Secrétaire de séance : | Jean-Michel DOYEN |

Délibération n°DE_2024_56

Objet : Modification des commissions suite au remplacement du 4ème adjoint démissionnaire

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les conseillers municipaux désignés par le conseil municipal pour siéger dans ces commissions ont vocation, tant qu'elles n'ont pas été supprimées, à en demeurer membres. Mais le conseil peut décider, sous le contrôle du juge, de leur remplacement pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune.

La modification de la composition des commissions communales en cours de mandat est obligatoire en cas de vacance (démission ou décès d'un conseiller municipal membre d'une commission).

Vu la délibération 19/2020 portant installation du conseil municipal,

Vu la délibération 26/2020 en date du 02 juin 2020 portant constitution des commissions municipales,

Vu la délibération DE 2024_48 portant nomination de M. Christophe RAYNAUD, 4ème adjoint suite à la démission de M. Guy BARDET, 4ème adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ADOPTÉ la nouvelle composition des commissions municipales annexée à la présente délibération

Fait en séance les jour, an et mois susdits
Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024
Date de reception de l'AR: 22/10/2024
081-218100469-DE_2024_56-DE
A G E D I



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Braylé', written over a faint, larger version of the signature.

Mis en ligne le : 23/10/2024

Le/La secrétaire
Jean-Michel DOYEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel Doyen', written in a stylized, cursive manner.